

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe MIARD Guy- MIARD Jean-Claude – NIER Cédric - NIER Joseph – SALOMON Florence

Absents excusés : MM. JACOLIN Claude a sonné procuration à Jean-Michel Brugnera MICHELET Françoise

Ordre du jour :

- Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Désignation du délégué au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)
- Proposition de participation au marché public du centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires
- Proposition d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du centre de gestion
- Questions diverses

Monsieur le maire propose de supprimer le premier point à l'ordre du jour pour cause de manque d'élément et d'ajouter deux autres points :

- Transfert compétence éclairage public au SEDI
- Classement de l'Eglise aux monuments historiques

1. Transfert compétence éclairage public au SEDI

Le SEDI ferait des diagnostics de consommation, s'occuperait de l'entretien. En donnant la compétence, en cas de travaux, ceux-ci seraient mieux subventionnés.

Vote pour à l'unanimité

2. Classement de l'Eglise – Monuments historiques

Suite à la réunion avec Mr Vermorel il serait opportun de classer l'Eglise dans son intégralité, ce qui permettrait d'effectuer des travaux et d'être subventionné. Il n'y aurait aucune contrainte supplémentaire. Le périmètre de protection ne sera pas changé et la réglementation serait identique.

Ensuite la commune devrait faire un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre par un architecte du patrimoine afin qu'il fasse un diagnostic et une étude. Contrairement aux travaux, la Maîtrise d'œuvre sera subventionnée dans son intégralité même si l'Eglise n'est pas classée.

Vote pour classer l'Eglise : pour à l'unanimité

3. Désignation d'un délégué au RGPD
Céline est désignée déléguée à l'unanimité
4. Proposition de participation au marché public du CDG pour les assurances statutaires.
Vote pour à l'unanimité
5. Proposition adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du centre de gestion
Vote pour avec 1 abstention
6. Questions diverses
 - Rappel adhésion à la charte musicale signée en 2011
2 personnes étaient inscrites à l'école de musique pour l'année 2017-2018.
Montant de la participation de la commune : 2 x 400 € soit 800 €.
 - Bilan travaux pour l'école de Prunières
L'estimation des travaux était de 63 000 €
Le montant réel est d'environ 83 000 €
Reste à charge des communes : 31 000 € environ pour les 4 communes
 - Les élus déplorent ne pas avoir été avertis au fur et à mesure des travaux d'une telle hausse par rapport à ce qui avait été convenu au départ, à savoir 3000 € environ par commune.
Après débat il est voté à 4 voix pour, 3 contre et 3 abstention le principe de payer la totalité restant dû mais pas dans son intégralité en 2018.
 - Des incivismes aux moloks sont à nouveau relevés.

La séance est levée à 20h35.

Mayres-Savel, le 30.11.18

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

